

Saguenay, le 3 juin 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e étage Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-02-01-1010088
401255918

Objet : Exploitation d'une sablière avec procédé de tamisage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 février 2015, reçue le 27 février 2015 et complétée le 1^{er} juin 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière avec procédé de chargement direct située au cadastre du canton Châteaufort, partie non divisée, dans le TNO lac Ashuapmushuan, MRC Le Domaine-du-Roy aux coordonnées suivantes : UTM, NAD 83, zone 18, 571997 E et 5424461 N.

La superficie totale de la sablière est de 4.4 hectares.

L'exploitation se fera, en tout temps, à 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière – Site 32B16NE », signé le 26 février 2015 par Mme Marie-Eve Castonguay, MRC Le Domaine du Roy, 10 pages et 2 annexes ;
- Courriel de Mme Marie-Eve Castonguay, MRC Le Domaine du Roy à M. Gilles Perron, MDDELCC, daté du 1^{er} juin 2015 à 16 h 19.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



ET/GP/lp

Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean